

Conseil d'école du Gué d'Alleré n°1

PRESENTS

Enseignants :

M^{mes} Poupard, Bru-Vialletel, Heussner, Lampin, Brillant et M. Métais

Parents : Mmes Roux, Porchet, Le Roch, Rifaud, Dorival et Augeraud

Mairie : Mme Zercher, adjointe aux affaires scolaires, Mme Epinoux directrice du centre de loisirs, pour le périscolaire.

RASED : M.Thierry Naveau

ABSENTS EXCUSES

Mairie : M.Crétet, Maire du Gué d'Alleré

IEN : M. Marmonier, Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription Aunis nord Atlantique

DDEN

Ordre du jour :

1. Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves, présentation des nouveaux élus et établissement du fonctionnement du Conseil d'Ecole.
2. Remarques et adoption du procès verbal du dernier Conseil d'Ecole.
3. Règlement intérieur : amendement et vote.
4. Bilan de rentrée : effectifs, composition des classes, présentation des nouveaux enseignants.
5. Sécurité dans l'école : exercices d'évacuation, plan particulier de mise en sûreté.
6. Projet d'école.
7. Présentation du RASED.
8. Projets pédagogiques des classes pour 2017/2018
9. Evaluations nationales CP-CE1
10. Mairie : achats, travaux déjà effectués et à venir, fonctionnement du périscolaire, plan mercredi.
11. Bilan financier du compte Mairie et de la coopérative scolaire.
12. Questions diverses

- 1) Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves, présentation des nouveaux élus et établissement du fonctionnement du Conseil d'Ecole

	Nombre de sièges pourvus n'appartenant pas à une fédération reconnue de parents d'élèves	Elections
Le Gué d'Alleré	6 titulaires, 3 suppléants	68 votants pour 208 électeurs inscrits (32,69 %), soit une petite baisse par rapport à l'an dernier (33,50 %).

On observe de nouveau une petite baisse dans la participation des familles aux élections de parents. Cette année, de nouveau, plusieurs bulletins ont été nuls par marquage (des noms ont été entourés). Mme BRILLANT remercie les parents élus de leur présence au sein du conseil d'école. Tous les sièges ont été pourvus, nous comptons trois suppléantes cette année.

Les délégués de parents d'élèves représentent officiellement les parents d'élèves dans la vie scolaire via leur participation aux Conseils d'Ecole. Le rôle essentiel du parent Représentant est d'être le « porte-parole » de tous les parents au Conseil d'Ecole, pour faire part aux autres membres du Conseil d'Ecole des remarques ou suggestions des parents.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit une fois par trimestre.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur et les horaires de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son avis pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

2) Remarques et adoption du procès verbal du dernier conseil

Relecture du procès verbal du Conseil d'école du 18 juin 2018.

→ 14 votants : 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3) Règlement intérieur : amendement et vote.

Présentation du règlement intérieur avec les modifications souhaitées :

Article 2 : fréquentation et obligations scolaires

Modification de l'alinéa 1 portant sur l'obligation scolaire, la circonscription de l'Education Nationale dont fait partie l'école a été modifiée, elle se nomme désormais Aunis Nord Atlantique, l'Inspecteur de cette nouvelle circonscription est M. Marmonier.

Modification de l'alinéa 8 concernant le périscolaire: « ...s'adresser à Mme Epinoux. »

Article 4 : hygiène et sécurité

Modification de l'alinéa 2 : Concernant les jeux de cour : Les cartes à jouer, le « slime », les petits véhicules ne sont pas autorisés à l'école. Uniquement les jeux traditionnels de cour (corde à sauter, élastiques, ballons...) sont autorisés à partir du CP.

En effet, depuis le début d'année, les enseignants ont été contraints de régler des conflits qui dépassent l'ordre scolaire. De plus, la perte ou la dégradation de leur jouet provoque chez les enfants des émotions fortes les empêchant d'être disponible pour les apprentissages.

Concernant les ballons, les enseignants ont acheté de nombreux ballons qui ont été abîmés et perdus. Les parents rappellent que l'année précédente avait été évoquée l'installation d'un filet au-dessus du mur attenant au préau. Madame Zercher répond que la municipalité et les voisins ne souhaitent pas l'installer et que la commission de sécurité ne valide pas ce type de dispositif.

Modification de l'alinéa 3 : Ajout d'une phrase « Les élèves doivent être vêtus d'une tenue adaptées aux activités scolaires : le port de talons est déconseillé. »

→ 14 votants : 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

4) Bilan de rentrée : effectifs, composition des classes

Cette année, nous accueillons Mme Heussner qui remplace Mme Robichon en classe de GS-CP.

Actuellement, l'école comptabilise 149 élèves répartis sur 6 classes.

Par niveau : 23 PS, 20 MS, 20 GS, 16 CP, 17 CE1, 17 CE2, 16 CM1, 20 CM2.

Par classe :

PS	23
MS/GS	20+6 = 26
GS/CP	14+9=23
CP/CE1	7+17 = 24
CE2/CM1	17+9 = 26
CM1/CM2	7+20 = 27

Au vu des naissances enregistrées sur la commune en 2016, les effectifs devraient se maintenir pour la rentrée prochaine. Les naissances sur la commune en 2018 sont en augmentation.

5) Sécurité dans l'école

PPMS : « Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs »

Deux familles de risques sont à différencier :

- **L'incident majeur** est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine. Au Gué d'Alleré, les risques sont : tempêtes, inondations et transport de matières dangereuses (nuage toxique).

Le signal utilisé à l'école est la corne de brume.

Les élèves sont entraînés à aller dans la salle de motricité ou la classe de Mme Poupard. L'objectif étant de se regrouper.

- **Le risque d'attentat ou d'intrusion.**

Le signal utilisé est le sifflet. L'école est en attente de trois sifflets.

Les élèves et leurs enseignants ont pour consigne de s'enfermer à clé dans les classes, dans la tisanerie pour les CE1-CE2, dans l'interclasse pour les MS/GS ou dans le local des toilettes pour les PS/MS, tirer les rideaux et se cacher sous les tables, mettre les portables sur vibreur et faire le silence. Si une classe est dans la salle de motricité, elle doit s'éloigner des portes (se mettre près du mur du fond) et occulter les fenêtres et la porte. Pour le dortoir, Mme Brillant a signalé à la municipalité la nécessité de pouvoir disposer de deux clés, permettant le verrouillage des portes.

Trois simulations sont prévues dans l'année, deux pour les risques majeurs et une concernant l'attentat-intrusion qui doit être réalisée avant le 15 novembre. Cette dernière a été effectuée le 9 octobre dans l'école.

Il est prévu également deux exercices d'évacuation en cas d'incendie. Le premier a été effectué le 11 septembre 2018. Les boîtiers de l'alarme incendie ont été changés cet été, et tout fonctionne très bien.

Mme Brillant s'interroge sur la pertinence d'un regroupement devant l'école, étant donné que celui-ci se situe sur le passage des pompiers. Mme Zercher informe le conseil d'école qu'elle va rencontrer les pompiers sur ce sujet et le tiendra informé de leurs préconisations. Les enseignants demandent si un panneau signalant le lieu de rassemblement sera installé. Mme Brillant rappelle que les plans d'évacuation actualisés de l'école sont en cours de réalisation par une société mandatée par la municipalité.

6) Projet d'école:

Le nouveau projet d'école a été présenté lors du dernier conseil d'école. Parmi les actions principales qui y sont définies, l'équipe enseignante a commencé l'étude d'un journal pour pouvoir élaborer un journal d'école avec les élèves. En ce qui concerne la gestion des conflits dans la cour par l'instauration des gilets jaunes, les enseignants ont échangé dans leur classe avec leurs élèves et à partir de la prochaine période, les élèves seront amenés à agir dans la cour. Les classes maternelles ne peuvent pas commencer le jardin, ne disposant pas des carrés potagers qui devaient être installés durant les vacances d'été.

La dépense pour les carrés potagers sera présentée par madame Zercher au conseil municipal lors de leur prochaine réunion. M Bourit était jusque là, en charge de ce dossier.

En APC (Aide pédagogique complémentaire), les séances se déroulent les mardis et les jeudis de 16h30 à 17h15 sur 24 semaines réparties sur l'année scolaire.

Ces séances peuvent concerner certains enfants en aide personnalisée ou tous les enfants d'un groupe d'âge ou d'une classe pour l'élaboration du journal de l'école. Les enseignants définissent en conseil de maîtres les compétences travaillées et les élèves concernés.

Les familles sont contactées avant chaque début de période et leur autorisation est indispensable pour que leur enfant participe aux séances d'APC. Concernant le journal, les parents demandent si les élèves seront tous amenés à y participer, y compris ceux dont l'APC serait refusé par les familles. Les enseignants assurent qu'ils présenteront des séances en classe sur ce sujet, avec tous leurs élèves.

7) Présentation du RASED qui intervient dans l'école

Dans le cadre du RASED, ou Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, trois interventions sont possibles :

Valérie Lagarrigue, l'enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique intervient pour permettre à l'enfant de :

- prendre conscience de ses capacités,
- élaborer des méthodes et techniques de travail,
- faire l'expérience de la réussite,
- mettre du sens sur son travail,
- stabiliser ses acquis,
- transférer sa réussite en classe.

Avec cette aide, l'enfant apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire. Il apprend à réussir.

Mathilde Pavard, la psychologue de l'Éducation Nationale intervient auprès des familles et de l'enfant pour évoquer ses inquiétudes et ses difficultés installées.

L'aide psychologique peut prendre la forme :

- de suivis psychologiques auprès des enfants et/ou de leur famille,
- d'accompagnement à l'intégration scolaire de jeunes handicapés,
- de bilans psychologiques et d'orientation,
- de projets d'actions collectives et de prévention.

La psychologue de l'Éducation Nationale travaille en étroite collaboration avec l'enfant, sa famille, l'école et parfois les organismes extérieurs qui prennent en charge l'enfant.

Thierry Naveau, l'enseignant spécialisé chargé de l'aide rééducative intervient auprès des enfants dont les difficultés scolaires sont liées au comportement et qui ne peuvent faire face aux exigences de l'école. Cette aide vise à :

- instaurer ou restaurer la confiance et l'estime de soi,
- créer ou recréer le désir d'apprendre,
- apprendre à maîtriser ses comportements : instabilité, inhibition ou agressivité,
- favoriser un engagement actif face aux apprentissages.

Les parents peuvent joindre le RASED au **05 46 01 57 93** (répondeur en cas d'absence)

Le RASED remercie la mairie pour les travaux réalisés dans la petite salle afin de pouvoir intervenir avec les élèves. Madame Zercher confirme que le chauffage y sera installé prochainement.

Le réseau demande deux clés supplémentaires afin de faciliter leur accès à l'école sans déranger les enseignants.

Madame Zercher prend en compte leur demande et remettra les nouvelles clés au RASED par le biais de l'école.

8) Projets pédagogiques,

L'équipe enseignante remercie les membres de l'APE pour leur dynamisme et leurs actions au profit des écoliers du Gué d'Alléré. Leur soutien a été très précieux toute l'année dernière pour les projets des classes, et notamment dans le cadre du financement de la classe de neige.

Bibliothèque municipale :

Les classes s'y rendent environ une fois par mois à tour de rôle, le vendredi matin. L'accueil est assuré par Malika Pichaud. Les livres empruntés par les enfants sont emmenés dans les familles. Il n'y a pas de travail spécifique demandé en classe sur les ouvrages empruntés. Les enfants doivent les rapporter à l'école avant la séance suivante.

USEP : tous les élèves d'élémentaire sont inscrits cette année à l'USEP, ils bénéficieront donc de rencontres sportives tout au long de l'année. En plus de ses élèves, Mme LAMPIN prendra en charge les CP de Mme Heussner dans le cadre des rencontres USEP.

Natation scolaire :

Cette année, comme l'an dernier, les enfants de CP, CE1 et CM1 bénéficieront de séances de natation scolaire à la piscine de Courçon. Les parents qui accompagnent les classes lors de cette activité doivent être agréés. Pour cela, ils participent à une séance d'informations et de tests. Cet agrément a une durée de validité de 5 ans. A partir de cette année, chaque accompagnateur remplira une fiche d'honorabilité qui devra être actualisée tous les ans.

La séance d'agrément aura lieu fin novembre à Palmilud et Chatellaillon.

Hip-Hop :

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 vont bénéficier de séances d'intervention d'un animateur de la CDC durant la troisième période (du 7 janvier au 15 février) en hip hop.

Voile scolaire :

Les élèves de CM2 sont inscrits pour un cycle voile qui se déroulera, du 17 au 21 juin 2019.

Manifestations prévues pour l'année 2017/2018

Vendredi 14 décembre 2018 : marché de Noël

Samedi 22 juin 2018 : spectacle de fin d'année

9) Evaluations Nationales CP et CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé durant une semaine des évaluations nationales, du 17 au 28 septembre. Les consignes de passation sont très encadrées et directives (le temps imparti aux enfants est défini, le nombre de répétition de la consigne, les consignes elles-mêmes sont imposées) afin de garantir une certaine équité à l'échelle nationale.

Les enseignantes ont ensuite enregistré les résultats de leurs élèves sur un portail dédié à cette fonction. Le calcul des résultats est effectué par l'application et la remontée à l'administration est anonyme. Les résultats des enfants seront communiqués aux familles après les vacances d'automne par l'enseignante de la classe.

10) Mairie : achats, travaux déjà effectués et à venir, fonctionnement du périscolaire, plan mercredi.

Les travaux

Durant les vacances d'été, les peintures du couloir ont été réalisées. Les enseignants félicitent la municipalité pour leur choix d'une couleur neutre et agréable. Un local de rangement pour les vélos a été installé dans la cour. Des volets ont été installés dans la classe de CP-CE1. Le chauffe-eau de l'interclasses maternelle a été réparé et le wifi fonctionne sur l'école, y compris à l'étage. Des rangements pour les classes maternelles ont été achetés par la municipalité après consultation des enseignantes. Dans le jardin, un robinet extérieur permet maintenant d'effectuer les activités de jardinage et de jeux d'eau.

Les rideaux de la classe de Mme Lampin ont été installés dans la salle de motricité pour le temps calme des élèves de MS. Des porte-manteaux ont été achetés et installés dans le couloir.

Avant la fin de l'année 2018, les enseignants vont établir une liste de besoin en rangements dans les classes et concernant le numérique afin de proposer une base de travail à la municipalité pour le prochain budget d'investissements.

Plan mercredi

Avec l'aide des services de l'Etat, des CAF et des associations partenaires, les municipalités peuvent développer des activités périscolaires de qualité, le mercredi, en complémentarité avec l'école et ainsi obtenir un label. Cette nouvelle disposition s'accompagne de la mise en place d'un nouveau PEDT.

Madame Zercher rappelle que la fermeture de l'accueil du mercredi a été décidée en lien avec la CAF compte tenu de la très faible fréquentation enregistrée l'an dernier.

La municipalité procédera à un nouveau sondage au printemps pour éventuellement rouvrir le centre uniquement le mercredi. Il faudrait un minimum de 20 enfants chaque mercredi pour que le service soit viable.

Les parents alertent la municipalité sur la nécessité de faire apparaître sur le sondage le prix de ce service. Ils rappellent également que les familles ont été dans l'obligation de prendre de nouvelles dispositions pour la garde des enfants et que l'ouverture d'un centre uniquement sur le mercredi (sans les vacances scolaires) n'intéressera peut être pas beaucoup de familles.

Un retour sur le sondage sera fait auprès des familles et un nouveau PEDT serait remis en place si le centre venait à rouvrir.

Le périscolaire

La nouvelle directrice du périscolaire est Mme Laure Epinoux.

L'accueil périscolaire se fait dans la salle de motricité de l'école les jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 19h. Les enfants peuvent également être accueillis dans le bureau à l'étage qui est aussi une salle d'activité pour les plus de 6 ans.

Le service de garderie enregistre une fréquentation moyenne de 33 enfants le matin et 25 enfants l'après-midi. Madame Epinoux signale les problèmes d'inscription qu'elle rencontre. Trop souvent, des enfants viennent sans être inscrits, ce qui pose des problèmes de logistique (le nombre de goûters ne correspond pas).

Le temps de cantine est très intense, 128 enfants mangent régulièrement. 53 maternelles et CP et 75 enfants pour les élémentaires (CE1 au CM2).

De nombreuses incivilités sont constatées à la cantine.

Mme Epinoux travaille quotidiennement en lien avec l'équipe enseignante avec laquelle elle entretient une bonne communication. Mme Zercher informe le conseil d'école que l'équipe périscolaire et les ATSEM sur le temps de classe seront bientôt équipées de blouses.

11) Bilan financier des comptes

Le budget pour les fournitures scolaires alloué par la mairie est de 40€/élève.

La subvention municipale pour les activités pédagogiques est toujours de 10€/élève de la PS au CP (utilisée pour financer les sorties scolaires).

Compte de fonctionnement	Compte coopératif
<p>Pour l'année 2018, le budget de fonctionnement de l'école est de 5600€ Durant l'année, il a permis aux enseignants de fournir à leurs élèves tout le matériel scolaire (cahiers, feuilles, fichiers, peintures, crayons, jeux éducatifs, manuels...) A ce jour il reste 1400€ qui seront dépensés avant la fin de l'année civile.</p>	<p>Au 31 août 2018 le compte coopératif se monte à 3468€ Sur l'exercice 2017-2018, la coopérative enregistre un déficit de 3623€, ce qui correspond à peu près à l'estimation faite avant la classe de neige.</p>

Les enseignants attirent l'attention des familles sur l'apport au quotidien de la coopérative scolaire. Elle permet de réaliser des petits achats dans le cadre de projets de classes (fabrication de gâteaux, de petits objets, achat de petit matériel). Sans les cotisations des familles, la coopérative ne peut pas fonctionner.

Questions diverses

Mme Brillant n'a reçu aucune question de la part des familles.

Séance levée à 19h58.

M. Métais, enseignant, secrétaire

Mme Brillant, directrice de l'école

